

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0568^e séance tenue le 20 avril 2015,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; une administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Mme Chantal Pharand; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Karim Benyekhlef, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgouin, M. Yan Burelle, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André Desrochers, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, Mme Audrey Laplante, Mme Sheila Laverty, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, Mme Julie Messier, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, M. Alexandre Prat, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Nathalie Trépanier, Mme Elvire Vaucher, Mme Christina Zarowski; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Gisèle Fontaine, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Sophie Arès, Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, Mme Dominique Bérubé, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Paul Brousseau, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Yves Guay, Mme Anne-Marie Labrecque, Mme Sophie Langlois, M. Nicolas Lavallée, Mme Frédérique-Emmanuelle Lessard, Mme Claude Mailhot, M. Hubert Pineault, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Franck Scherrer, Mme Isabelle Shumanski, M. Pascal Théorêt.

ABSENTS : la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; les doyens : M. Roch Chouinard, Mme Francine Girard; un administrateur exerçant les fonctions de doyen : M. Benoit Moore; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Adrian Burke, M. Hugues Cormier, M. Michel Coutu, Mme Josée Dubois, Mme Solange Lefebvre, M. Mario Talajic, Mme France Varin.; les représentants du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, M. Frédéric Kantorowski; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Josée Bourguignon, Mme Agnieszka Dobrzynska, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, Mme Dianne Casoni, M. Carl Gagnon, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Francis Perron, Mme Marie-Laurence Poirer, M. Jean Piché, M. Michel Max Raynaud, M. Sébastien Sauvé, M. Luc Stafford, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, M. Jesús Vázquez-Abad; un représentant du personnel enseignant : M. Jean Poiré.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Retour du secrétaire général, M. Alexandre Chabot.

Fins de mandat (Démission au 30 avril 2015)

Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Mme Julie Bélanger, FAÉCUM

M. Vincent Fournier Gosselin, FAÉCUM

Mme Joanie Martineau, FAÉCUM

M. Rodolphe Parent, FAÉCUM

AVIS DE DÉCÈS

Service d'impression

M. Gérard Giguère, employé retraité du Service d'impression, décédé le 15 mars 2015.

Faculté de médecine vétérinaire

Mme Diane Blais, professeure au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, décédée le 3 avril 2015.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0568-1

ORDRE DU JOUR
2015-A0021-0568^e-099

AU-0568-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2015-A0021-0568^e-099.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 567^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 23 mars 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Faculté de l'aménagement : proposition d'intégration de l'École d'architecture de paysage et de l'Institut d'urbanisme
 8. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination des vice-recteurs
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE (AUCUN)
9. Prochaine séance Le 11 mai 2015 à 9 h 30
 10. Clôture de la séance

AU-0568-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 567^E SÉANCE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 23 MARS 2015

AU-0568-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 11, au 7^e paragraphe, à troisième ligne, remplacer « ce qui lui semble peu » par « ce qui lui semble être une ponction importante du budget ». À la page 12, au premier paragraphe, il faut lire 1,1 M\$ au lieu de 1,5 M\$.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 567^e séance tenue le 23 mars 2015, tel que modifié.

AU-0568-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0568-3

M. Jean-Sébastien Fallu demande au recteur si un rappel été fait au Conseil de l'Université au sujet des suites de la résolution AU-0564-9, dont il est question à la page 7 du procès-verbal.

Le recteur dit l'avoir fait à la séance du Conseil la semaine suivant l'Assemblée universitaire. Il confirme qu'à sa connaissance le Conseil ne répondra pas à l'Assemblée universitaire et qu'il n'y aura pas de diffusion de ladite résolution.

Se reportant aux propos du recteur au sujet de l'autorité pédagogique des enseignants quant à la décision de maintenir ou d'annuler un cours, mentionnés à la page 5 du procès-verbal, M. Christian Nadeau indique que les professeurs du Département de philosophie, qui est un des rares départements encore en grève, ont reçu des directives de la FAS à l'effet qu'il devait y avoir au minimum deux évaluations. Il désire des explications au sujet de ces deux messages qui lui semblent être en décalage.

Le recteur confirme qu'il maintient ce qu'il a dit, puis il cède la parole au doyen de la FAS pour plus de détails au sujet de la directive mentionnée.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, explique que la consigne qui a été transmise aux professeurs est à l'effet de leur demander de s'assurer que les objectifs du cours ont été atteints, et ce, en concertation avec les directeurs des départements. Les cours sont sous l'autorité pédagogique des enseignants, mais ceux-ci s'insèrent dans des programmes qui relèvent des départements et qui sont validés par l'institution. Pour ce qui est des deux évaluations, le Règlement pédagogique au premier cycle prévoit que

Le 26 mars, il a eu une rencontre avec les fiduciaires de la Fondation J. A. DeSève au sujet du Complexe des sciences et de génie.

Le jour même, le recteur a prononcé le mot de bienvenue lors du concert du Big Band, un événement de reconnaissance pour les donateurs. Il souligne que cet événement, qui avait lieu au début des mouvements de contestation des étudiants, s'est très bien déroulé.

Le 27 mars, il a pris part à la conférence de presse pour l'annonce d'un don majeur de la famille Molson et Molson Coors à Campus Montréal. Le recteur souligne qu'il s'agit du plus gros don philanthropique à des fins de sports universitaires.

Le même jour avait lieu le Gala Méritas des Carabins, édition du 20^e anniversaire du programme de sport d'excellence, en présence de M. Andrew Molson, président d'honneur du Gala.

Le 30 mars avait lieu la signature de la convention collective du SGPUM, qui est en vigueur jusqu'au 31 mars 2017.

Le même jour, les 19 chefs d'établissements universitaires ont diffusé un communiqué de presse en réaction au budget du Québec.

Le 31 mars, le recteur a une rencontre à Ottawa avec des hauts fonctionnaires, en compagnie d'Yves Beauchamp, vice-recteur au nouveau campus et au développement, de Daniel Coderre, directeur général de l'INRS et de Christophe Guy, directeur général de l'École Polytechnique, au sujet du campus d'Outremont, et notamment du financement dans le cadre du programme de 10 milliards de dollars lancé au début 2014 par le gouvernement fédéral à des fins d'infrastructures. Il leur a été fait part que le financement dans le cadre de ce programme devait être autorisé par le gouvernement du Québec qui n'a toujours pas signé une entente préalable avec Ottawa. Le recteur déplore cette situation et en a fait part au bureau du premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre Martin Coiteux.

Il souligne ensuite la visite de la ministre de la Justice du Québec, Me Stéphanie Vallée, au Laboratoire de Cyberjustice, le 13 avril.

Le même jour, le recteur a eu une rencontre avec Mario Pinto, nouveau président du CRSNG, en compagnie de certains de ces collaborateurs et de Yves Beauchamp, vice-recteur au nouveau campus et au développement et Dominique Bérubé, vice-rectrice adjointe à la recherche, à la création et à l'innovation.

Le 14 avril, le recteur a eu une rencontre avec François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre du Loisir et du Sport, lors de laquelle il lui a fait part de l'incapacité de réduire les dépenses sans que cela ait d'impact sur l'Université. Le recteur lui a également demandé de préciser un horizon pour la reprise du financement, mais n'a pas obtenu de réponse à cette question. Il a également abordé la question des moyens de pression des étudiants. Enfin, à sa demande, le ministre a accepté de rencontrer l'ensemble des recteurs au sujet du financement et de la gouvernance étudiante, la rencontre devrait avoir lieu à Québec au début de mois de mai.

Le même jour, il a prononcé une allocution lors de la réunion du « Comité Stratégique Signes Vitaux 2015 » de la Fondation du Grand Montréal.

Il souligne ensuite, la tenue, le 16 avril, de l'événement de reconnaissance du don de l'entreprise Cogeco, de l'ordre de 400 000 \$.

Le 17 avril, le recteur a prononcé une allocution lors de la célébration de la première année de campagne auprès de la communauté universitaire sous le thème « Votre don ira loin ». Il souligne que depuis 2009, la communauté de l'Université de Montréal a contribué, par des dons personnels, pour un montant de plus de 10 M\$.

Ce même jour, il a assisté aux funérailles du Cardinal Jean-Claude Turcotte.

Enfin, toujours le 17 avril, le recteur a fait une allocution à l'événement des 30^e, 35^e, 40^e et 45^e anniversaires de promotion de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal (ADUM). Il est heureux de rapporter que de plus en plus de diplômés témoignent un intérêt à l'égard de l'UdeM. Le recteur entend favoriser davantage l'interactivité avec les diplômés.

Au chapitre des honneurs, plusieurs membres de la communauté ont été honorés au cours des dernières semaines.

Deux étudiants à la maîtrise en affaires publiques et internationales, **Amal Azouz** et **Tristan G. Garcia**, ont remporté la grande finale lors du Championnat canadien de débat interuniversitaire francophone.

Pierre-Claude Lafond, professeur en droit, a reçu le Prix de l'Office de la protection du consommateur de la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée.

Alexandre Harvey, étudiant à la maîtrise au Département de science politique, fait partie des 25 finalistes du concours « J'ai une histoire à raconter » organisé par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH).

Jonathan Gagné, doctorant à l'Institut de recherche sur les exoplanètes (iREx), est le premier Québécois à recevoir le prestigieux « Carl Sagan fellowship » administré par la NASA.

L'Université de Montréal a récolté trois nouvelles chaires de recherche du Canada au concours d'avril 2014 et a vu le renouvellement de 6 chaires, ce qui représente un soutien financier total de 11,7 M\$. Les trois nouveaux titulaires de chaires sont :

Frédéric Charron, professeur-chercheur agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine, et à l'IRCM,

Karim Jerbi, professeur adjoint au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences,

et **Alexandre Prat**, professeur titulaire au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, et chercheur au CR-CHUM.

Les titulaires de chaire de recherche du Canada qui ont été renouvelés sont :

Gilles Brassard, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences,

Gilles Fontaine, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences,

François Lalonde, professeur titulaire au Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences,

Franco Leporé, professeur titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences,

Tarik Möröy, professeur-chercheur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine et à l'IRCM,

James Wuest, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences.

La nageuse **Katerine Savard** et le quart-arrière **Gabriel Cousineau** ont été nommés athlètes de l'année chez les Carabins lors du Gala Méritas de l'organisation, qui soulignait du même coup son 20^e anniversaire depuis sa relance.

AU-0568-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0568-5.2

M. Christian Casanova informe que l'École d'optométrie a atteint la semaine dernière la somme d'un million de dollars dans le cadre de sa campagne de financement, ce qui est une première dans l'histoire de l'École. L'objectif n'est pas encore atteint, mais il se dit très heureux de faire part de cette nouvelle qui est très importante pour le développement de l'École.

Le recteur en profite pour souligner que l'École d'optométrie est l'une des unités académiques qui a les plus grands succès au plan de la philanthropie, il salue le directeur et son équipe pour cette réussite. Par ailleurs, il dit avoir observé en philanthropie une tendance à ce que les dons soient plus spontanément dirigés vers ceux qui ont du succès et des fonds plutôt que vers ceux qui sont moins dotés et qui en bénéficieraient davantage.

Mme Geneviève Tanguay fait part d'une invitation à un événement en hommage aux chercheurs de l'UdeM le 6 mai prochain, à 17 h, à l'Agora Morris-et-Rosalind-Goodman du pavillon Jean-Coutu. L'édition de cette année célébrera non seulement les prix et les grandes subventions obtenus par nos chercheurs, mais également les innovations sociales et technologiques.

M. Vincent Fournier Gosselin demande au recteur s'il a eu d'autres informations sur les compressions et sur l'impact qu'elles auront sur l'Université de Montréal.

Le recteur indique que des compressions ont été annoncées dans le cadre du budget provincial à la fin du mois de mars, la direction a une idée de l'ordre de grandeur de ces coupes, mais elle n'en connaît pas encore le montant exact. Il cède la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures pour des précisions à ce sujet.

M. Filteau indique que les coupes seraient de l'ordre de 72,8 M\$ pour le réseau, mais on ne peut pas savoir le montant précis pour l'institution tant que l'on ne connaîtra pas les règles budgétaires. Une rencontre est prévue au début du mois de mai à ce sujet, il pourra faire un rapport de ces discussions à l'Assemblée universitaire du mois de mai.

Le recteur précise que le budget qui a été adopté par le Conseil, après la présentation du budget du gouvernement, est le même que celui qui a été présenté à l'Assemblée universitaire. Par souci de cohérence avec le message qu'il véhicule voulant que l'on ne peut pas couper davantage, le recteur a insisté auprès du Conseil pour qu'on n'introduise pas dans le budget de l'Université des coupes découlant des coupes additionnelles annoncées dans le budget du gouvernement. À ce moment-ci, on anticipe que la coupe serait d'environ 15 M\$ pour l'UdeM.

En complément, M. Fournier Gosselin dit comprendre que le Conseil n'a pas l'intention de modifier son budget à la suite des annonces de compressions qui ont été faites.

Le recteur répond que le Conseil n'entend pas le faire pour l'instant, mais il ne peut pas présumer de ce qui va arriver par la suite. Toutefois, le Conseil a accepté l'argument mentionné par le recteur.

Constatant que l'Assemblée est passée implicitement à la période de questions, le président des délibérations suggère à l'Assemblée, si aucun autre membre n'a d'information à présenter, d'aborder immédiatement la période des questions.

AU-0568-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0568-6

En réponse à M. Nadeau, qui s'informe au sujet du montant de 15 M\$, le recteur répond qu'il s'agit du montant approximatif que l'on anticipe, mais que l'on ne connaît pas le chiffre exact.

M. Nadeau observe que le fait que la répartition se fera selon certains paramètres permettra de connaître le montant de la coupe pour l'UdeM. Il s'enquiert de l'effet de ce 15 M\$ de coupes sur l'Université si le budget est maintenu tel qu'il a été présenté; sera-t-il résorbé sur une année ultérieure par exemple?

M. Filteau rappelle que la loi qui régit les universités n'autorise pas les établissements à faire des déficits. Dans le cas où il y a un déficit, il faut présenter un plan de redressement étalé sur plusieurs années. Il indique que cette question a été discutée au Conseil; on espère prendre des arrangements pour que l'impact soit moins grand dans les années futures. Mais pour l'année 2015-2016, comme mentionné par le recteur, l'orientation prise est de ne pas couper davantage, un montant sera rajouté sur le déficit. Il faudra planifier le retour à l'équilibre à l'intérieur d'une certaine période de temps.

Le recteur fait remarquer que l'UdeM ne sera pas seule dans cette situation, cette coupe additionnelle fait que tous les établissements du réseau vont tomber en déficit.

En question complémentaire, M. Nadeau désire savoir ce qu'entend le recteur lorsqu'il dit que le Conseil n'a pas l'intention de modifier le budget « pour le moment » : est-ce que cela signifie qu'au moins pour un an on respecte les paramètres actuels?

Le recteur dit ne pas croire que l'on peut affirmer que ce sera pour une année considérant que l'Université a dû revoir son budget quatre fois l'année dernière.

En réponse à M. Nadeau, M. Filteau explique que cette position est prise en fonction de l'information reçue du gouvernement à ce jour. L'orientation qui a été suggérée et acceptée par le Conseil est de ne pas faire de demandes de compressions additionnelles aux unités, mais plutôt de reporter sur la dette courante.

Le recteur réitère qu'il veut qu'on soit cohérent avec le fait que l'on fait valoir que l'Université manque d'argent et donc qu'on ne peut plus couper.

M. Molotchnikoff s'informe à savoir si le Conseil va accepter le budget présenté par la direction.

Le recteur confirme que le Conseil a voté en faveur du budget présenté, malgré sa connaissance d'une coupe additionnelle.

AU-0568-7

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT : PROPOSITION D'INTÉGRATION DE
L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET DE L'INSTITUT D'URBANISME
2015-A0021-0568^e-100, 2015-A0021-0568^e-101, 2015-A0021-0568^e-102

AU-0568-7

Le président des délibérations invite le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, à présenter la proposition de création d'une nouvelle École d'urbanisme et d'architecture de paysage. Il signale la présence de M. Frank Scherrer, actuellement directeur de l'École d'urbanisme et directeur désigné de la future école d'urbanisme et d'architecture du paysage, pour compléter la présentation.

Se référant aux documents (2015-A0021-0568^e-100, 101 et 102) transmis aux membres, M. Lewis présente brièvement le contexte dans lequel ce projet a été développé au sein de la Faculté, les étapes et le processus de création de cette nouvelle école et les modalités de l'intégration. Il souligne que ce projet est bien accueilli par toutes les parties.

M. Frank Scherrer, directeur désigné de la future école d'urbanisme et d'architecture du paysage, fait part de la mise sur pied d'un comité de mise en œuvre et des deux principes qui guideront la démarche d'intégration de l'École d'architecture de paysage et de l'Institut d'urbanisme : le principe de l'intégrité des programmes, notamment pour tenir compte du fait que plusieurs programmes sont des programmes professionnels qui sont sous agrément, et le principe des synergies. Il indique d'autre part que le regroupement offre des perspectives intéressantes sur le plan de la recherche.

Le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à présenter leurs questions.

Le représentant des employés-es de soutien du groupe 1244, M. Nicolas Ghanty, note que contrairement aux groupes étudiants et aux chargés de cours, le groupe 1244 n'a pas été consulté sur le

projet d'intégration. Il demande quelles seront les conséquences de cette fusion sur les employés de soutien, par exemple en termes d'attrition de postes.

M. Paul Lewis mentionne que les employés de soutien, les professionnels et d'autres groupes d'employés ont également été rencontrés. Il indique qu'un poste a été aboli à l'École d'architecture de paysage au mois de septembre dernier à la suite d'un départ et l'on ne prévoit pas d'autres attritions de postes pour l'instant. La fusion fera en sorte que le personnel de l'École d'architecture de paysage sera intégré à l'Institut d'urbanisme le 1^{er} juin, et il y aura peut-être également un déplacement de personnel à l'intérieur de la Faculté, mais pour l'instant il n'y a pas de décision à ce sujet. La direction doit revoir ses plans d'effectifs dans les prochaines semaines.

M. Ghanty précise que le syndicat n'a pas été impliqué dans la démarche. Il rappelle que la convention collective prévoit qu'il soit consulté lorsqu'il y a des changements à l'égard des départements, des employés ou des distributions de tâches.

M. Lewis indique qu'il est prévu que cela soit fait, mais qu'il attendait que le projet ait été présenté formellement à l'Assemblée universitaire avant de procéder.

Aucune autre question n'étant présentée, M. Paul Lewis propose à l'Assemblée la création de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage par l'intégration de l'École d'architecture de paysage et de l'Institut d'urbanisme, la proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée adopte la proposition à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage par l'intégration de l'École d'architecture de paysage et de l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement.

AU-0568-8

AGRÈMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA NOMINATION
DES VICE-RECTEURS

AU-0568-8

2015-A0021-0568^e-103, 2015-A0021-0568^e-104, 2015-A0021-0568^e-105
2015-A0021-0568^e-105.1, 2015-A0021-0568^e-106,
2015-A0021-0568^e-106.1

Le président des délibérations donne la parole au recteur.

Le recteur demande aux personnes pour lesquelles il sollicite l'agrément de l'Assemblée comme vice-recteurs et vice-rectrice de quitter la salle. Mme Louise Béliveau et MM. Gérard Boismenu et Éric Filteau se retirent; M. Jean Charest est absent. En réponse à une question, le recteur indique qu'au besoin les membres de l'Assemblée pourront leur présenter des questions au terme de sa présentation.

Dans un premier temps, le recteur évoque les changements survenus au cours des cinq dernières années dans la situation interne et externe de l'institution, notamment les compressions, la perte du support des décideurs publics et de l'opinion publique en regard de l'éducation supérieure. D'autre part, malgré ce contexte difficile, l'UdeM a vu sa reconnaissance et son rayonnement externes progresser. Le recteur réitère son engagement à faire valoir l'UdeM comme grande institution publique, francophone, de recherche, de calibre mondial. Cependant, les besoins et les contraintes externes ayant changé, le profil de la direction se doit de s'adapter pour mieux servir l'institution. Il remercie tous les vice-recteurs qui ont fait équipe avec lui au cours de ce premier mandat.

Il présente ensuite brièvement les personnes pour lesquelles il sollicite l'agrément de l'Assemblée en vue de leur nomination comme vice-recteurs et vice-rectrice et le mandat de chacun : Mme Louise Béliveau, pour le poste de vice-rectrice aux études, aux affaires étudiantes et la réussite étudiante; M. Guy Lefebvre, vice-recteur international et Francophonie, assumera, à partir du 1^{er} juin 2015, la

responsabilité du développement philanthropique; M. Jean Charest, directeur sortant de l'École des relations industrielles, pour le poste de vice-recteur aux ressources humaines et à la planification de la main-d'œuvre; M. Éric Filteau, pour le poste de vice-recteur finances et infrastructures; et M. Gérard Boismenu, pour le poste de vice-recteur de développement académique. Les membres ont reçu les notes biographiques de chacune de ces personnes.

Ainsi, au 1^{er} juin 2015, l'équipe de direction sera formée de six vice-recteurs, et non plus de sept, dont cinq sont connus, le poste de vice-recteur recherche, création et innovation demeurant à doter. Le cas échéant, l'intérim sera assumé par la vice-rectrice adjointe, Mme Dominique Bérubé. Le recteur compte appuyer les vice-recteurs des ressources adéquates tout en conservant la balise que le coût total de la direction centrale et du secrétariat général représente environ 1 % du cumul du budget de fonctionnement et des budgets de subventions et de contrats de recherche, laquelle proportion de 1 % s'est maintenue depuis quinze ans. Il mentionne en terminant qu'il souhaite impliquer davantage de personnes de la base pour appuyer les vice-recteurs et le recteur, et pour favoriser le développement de la relève.

Le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à présenter leurs questions au recteur.

Mme Audrey Laplante déplore que l'on propose de nommer deux hommes à des postes occupés précédemment par des femmes. Elle déplore qu'en 2015 il y a si peu de femmes dans la haute administration de l'Université, celle-ci devrait, à son avis, plutôt prôner la parité. Elle invite l'Assemblée à considérer cette préoccupation au moment de donner son agrément aux nominations proposées.

Le recteur dit recevoir la critique et déplorer également la situation. Il mentionne qu'il a approché plusieurs femmes sans succès. Cela étant, il a préféré suggérer des personnes qui ont les compétences appropriées. Il souligne la nécessité qu'il y ait de plus en plus de femmes qui s'impliquent pour qu'elles puissent faire partie de la relève, d'autant qu'aujourd'hui le tiers des professeurs de l'UdeM sont des femmes, comparativement à 1 sur 4 il a 10 ans, et que 7 étudiants sur 10 sont des femmes.

M Gonzalo Lizarralde évoque le discours fait à l'Assemblée universitaire par le recteur, il y a quelques mois, sur le fait qu'il était indispensable d'avoir un vice-rectorat dédié au campus Outremont et au développement alors qu'il dit le contraire aujourd'hui. Il désire savoir ce qui a changé depuis qui fait en sorte qu'aujourd'hui il n'y a pas de vice-rectorat au campus Outremont et au développement.

Le recteur précise qu'il n'a pas affirmé qu'il n'y a pas de besoin, mais que le poste ne serait pas doté à la suite du départ de M. Beauchamp. Depuis l'automne dernier, le dossier a évolué de façon importante et la partie centrale du mandat de M. Beauchamp, de définir une vision de ce que devrait être le projet académique du site Outremont, est maintenant réalisée. Il souligne que le projet Outremont n'aurait pas été ce qu'il sera sans l'apport de M. Beauchamp. À défaut d'avoir un candidat adéquat pour le remplacer, le dossier Outremont sera partagé entre quelques collaborateurs de manière à faire des économies dans le contexte des compressions. Si à l'usage et selon l'état de maturation du dossier il réalise qu'il vaut mieux se doter d'une ressource pour ce mandat, il en fera part à l'Assemblée.

M. Nadeau fait un commentaire au sujet d'une remarque du recteur sur la question de l'équité. Il a l'impression que trop souvent cette question n'est pas suffisamment prise au sérieux dans nos institutions. À son avis, si l'on fait le choix d'attendre de pourvoir le poste de vice-recteur à la recherche, il y aurait peut-être eu lieu de suspendre aussi la démarche pour les autres vice-rectorats le temps de trouver des femmes compétentes aussi pour ces postes. Il demande ensuite une clarification au sujet des personnes ressources dont le recteur a fait mention, dont pour le moment, selon sa compréhension, ni le nombre ni la liste n'ont été précisés. Ce que le recteur confirme, ajoutant qu'il souhaite que les membres de la communauté puissent être davantage impliqués. Enfin, M. Nadeau s'informe si le poste de vice-recteur au développement académique est un nouveau poste qui n'existait pas auparavant.

Le recteur confirme qu'il s'agit d'un nouveau poste, auparavant le développement académique était intégré dans les fonctions d'opérations. Il explique qu'il est démontré qu'il faut dégager cette ressource des opérations courantes pour lui permettre de faire un travail d'analyse et de réfléchir à ce que l'institution devrait être et comment elle devrait se projeter dans le temps sur un ensemble de questions, par exemple l'utilisation du numérique, de l'environnement de l'enseignant, etc. Il pense que la situation actuelle est

suffisamment inquiétante pour que l'on fasse cet exercice, et il a fait le choix de confier ce mandat à une personne compétente à cet égard.

M. Saul se dit convaincu que toutes les personnes présentées par le recteur sont compétentes, mais constate que trois des six vice-recteurs sont nouveaux dans leur fonction. Il demande au recteur quelle est l'idée maîtresse qu'il compte mettre de l'avant pour conserver la cohésion de cette équipe et s'assurer qu'elle aille dans le sens qu'il souhaite et qui soit conforme aux besoins institutionnels, de manière à ce que cette équipe soit fonctionnelle, dynamique et produise les résultats souhaités.

Le recteur indique que le fil conducteur de l'équipe actuelle est de s'adapter pour mieux se développer. Évoquant le contexte difficile et les mouvements observés ailleurs, par exemple les regroupements d'institutions en France, il voit la nécessité d'adopter des approches nouvelles pour permettre à l'Université de s'adapter et de se transformer afin de maintenir son influence et son statut de grande université publique francophone, de recherche, de calibre mondial. D'autre part, il se dit optimiste en ce qui concerne la cohésion de l'équipe, ajoutant que cela fait partie de sa tâche comme dirigeant de s'assurer que la cohésion soit optimale. Ce fut le cas dans les dernières années malgré la disparité des profils des personnes. Dans le cas présent, la disparité est plus grande, mais il croit que cela fait la richesse de l'équipe et c'est un des défis qu'il aura à relever.

Mme Marie-Thérèse Chicha se dit tout à fait d'accord avec le critère de la compétence mentionné par le recteur en regard du choix des vice-recteurs. Elle rappelle qu'il y avait auparavant un nombre équivalent de femmes vice-rectrices qui étaient compétentes et s'étonne que l'on n'ait pu en trouver d'aussi compétentes pour les remplacer à la suite de leur départ. Elle se dit également d'accord avec la nécessité de préparer la relève et remarque que l'institution compte plusieurs femmes qui sont doyennes, vice-doyennes et directrices de département, et que celles-ci constituent donc une très bonne relève pour accéder au vice-rectorat, puisqu'un directeur de département vient d'être nommé comme vice-recteur. Elle se demande s'il y aurait à l'Université de Montréal un plafond de verre, qui ferait en sorte que les femmes sont capables d'accéder à un certain niveau hiérarchique au-delà duquel elles ne peuvent aller. Elle pense que pour recruter des femmes qui puissent accéder à ces postes supérieurs, il faut d'une part préparer la relève, mais aussi prendre différentes mesures pour leur permettre d'occuper ces postes supérieurs, à l'instar de ce qui se fait dans certaines grandes entreprises. Elle se dit très déçue qu'on envoie ce signal aux étudiantes et aux professeures de l'Université qu'au plus haut niveau de l'Université, elles ne sont pas encore prêtes à être sélectionnées. Elle considère qu'en 2015 l'Université aurait pu avoir un vice-rectorat qui compte un nombre équivalent de femmes.

Le recteur dit être d'accord avec le commentaire et se dit déçu lui aussi. Il a approché plusieurs femmes pour ces postes, mais il n'a pas réussi à les convaincre. Il rappelle qu'il a favorisé la présence féminine dans l'équipe antérieure, et ajoute qu'actuellement les femmes sont bien représentées dans les équipes décanales.

Mme Chicha mentionne que l'UdeM a des programmes d'accès à l'égalité, elle se serait attendue à ce qu'on recoure notamment à ce type de mesure pour recruter des femmes pour les postes supérieurs.

Le recteur dit souhaiter pouvoir nommer une femme au poste de vice-rectrice à la recherche, il invite les membres à lui faire part de candidatures intéressantes pour ce poste. Il mentionne par ailleurs que les femmes devraient être bien représentées dans les équipes des vice-recteurs.

M. François Le Borgne s'informe à savoir s'il a été difficile de recruter au niveau du vice-rectorat, ce qui serait, le cas échéant, inquiétant pour l'institution.

Le recteur répond que cela n'a pas été difficile, sauf en ce qui concerne le fait que certaines femmes qui ont été approchées n'ont pas accepté, ainsi que pour le vice-rectorat à la recherche.

M. Le Borgne désire savoir s'il est dans les plans du vice-rectorat au développement académique d'inclure dans les projets les chargés de cours de l'UdeM.

Le recteur confirme que oui, ceux-ci faisant partie de la communauté. Il précise qu'il a toujours tenu compte d'eux et de leur représentativité.

Le président des délibérations constate qu'aucune autre question n'est présentée. Le recteur consulte l'Assemblée pour savoir si elle souhaite inviter les personnes à réintégrer la salle à ce moment-ci pour leur poser des questions. Il est convenu que l'Assemblée procède au scrutin, puis invite ensuite les personnes à réintégrer la salle.

M. François Schiettekatte indique qu'il aurait souhaité que les personnes proposées par le recteur puissent exposer leurs perspectives pour les cinq prochaines années.

Le recteur répond qu'il a fait part de la perspective qui va guider l'équipe de direction, à savoir qu'il va falloir s'adapter pour se développer, et que cette perspective est partagée par ses collègues.

Le président des délibérations demande aux membres s'ils ont des questions particulières qu'ils souhaitent adresser aux personnes et qui justifieraient qu'elles réintègrent l'Assemblée pour un temps, avant la tenue du vote.

En lien avec l'intervention de M. Schiettekatte, M. Molotchnikoff dit comprendre qu'il est trop tôt pour faire cette demande aux vice-recteurs, mais il invite le recteur, compte tenu de ce qu'il a dit au sujet de l'avenir qui s'annonce difficile, à demander aux vice-recteurs de présenter à l'Assemblée universitaire leur vision ou un plan des actions qu'ils comptent entreprendre pour leur mandat particulier.

Le recteur, qui rappelle qu'il a dit qu'il fallait s'adapter, dit recevoir positivement la demande, même si ce n'est pas dans les façons de faire habituelles. Cela pourrait se faire au cours de l'automne prochain. Il rappelle cependant que c'est le recteur qui présente un plan d'action et que les vice-recteurs sont en appui.

Dans le sens des deux interventions précédentes, M. David Lewis dit qu'il aurait souhaité une courte présentation par les futurs vice-recteurs. Il s'attend à ce que cela soit fait à une autre séance.

Le recteur précise que cela n'est pas prévu dans les règles et coutumes et ne s'est jamais fait auparavant. Il rappelle que le but de l'agrément est de présenter des personnes sans préciser leur mandat. Il a choisi de mentionner le mandat de chacune des personnes parce qu'il considère que les règles à cet égard sont désuètes.

Mme Thérèse Cabana rappelle que l'Assemblée est invitée à donner son agrément sur les personnes et non pas spécifiquement sur les postes.

M. Molotchnikoff indique qu'autrefois, selon son souvenir, lors de l'agrément à la nomination des vice-recteurs, ceux-ci proposaient un plan à l'Assemblée. Il s'informe auprès du secrétaire général à ce sujet. Le secrétaire général dit ne pas avoir ce souvenir.

Le recteur indique que cette présentation sera faite au moment opportun. Puisqu'il s'agit d'une équipe, il demande à l'Assemblée de voter pour l'équipe des vice-recteurs, en bloc.

M. Molotchnikoff propose que le vote se fasse en bloc. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. L'Assemblée procède au scrutin et accorde son agrément à l'équipe proposée par le recteur, par 58 voix en faveur, 9 contre et 7 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de Mme Louise Béliveau, de M. Gérard Boismenu, de M. Jean Charest et de M. Eric Filteau à la fonction de vice-recteur et de vice-rectrice.

Le recteur invite les membres à lui faire part de suggestions pour contrer la difficulté de recruter des femmes à ces postes.

M. Fallu suggère au recteur d'inviter deux à trois fois plus de femmes étant donné que celles-ci auraient tendance à refuser plus souvent, pour toutes sortes de raisons. Le recteur observe qu'il n'avait pourtant pas eu de difficulté à recruter des femmes il y a cinq ans.

Les personnes agréées réintègrent la salle et l'Assemblée les félicite en applaudissant.

M. Fallu observe que la FAS n'aura plus de doyen au 1^{er} juin. Le recteur indique que la direction donne les suites à ce sujet.

AU-0568-9

PROCHAINE SÉANCE

AU-0568-9

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 mai 2015, à 9 h 30.

AU-0568-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0568-10

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 50.

Adopté tel que modifié le 11 mai 2015 – Délibération AU-0569-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot